

Question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la prise en charge des travailleurs wallons impactés par le plan social - d'Audi Brussels »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Wasseige à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation, sur « la prise en charge des travailleurs wallons impactés par le plan social d'Audi Brussels ».

La parole est à M. de Wasseige pour poser sa question.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ce matin, les travailleurs de l'usine Audi à Bruxelles ont repris le travail. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette situation d'apaisement, mais nous devons rester vigilants. Depuis l'annonce du groupe Volkswagen de ne pas attribuer de nouveaux modèles à l'usine bruxelloise, la situation à Audi Brussels a fait couler beaucoup d'encre. Les manifestations de la semaine dernière, avec la confiscation des clés de véhicules par le personnel, illustrent bien la tension. Heureusement, ces récentes tensions entre ouvriers et direction chez Audi Brussels se sont quelque peu apaisées grâce à l'accord.

Cependant, l'incertitude concernant l'avenir de 3 000 emplois directs et de 1 000 emplois indirects reste bien réelle. De nombreux travailleurs, en particulier wallons – je vais y revenir – craignent pour leur avenir malgré cet apaisement temporaire. Deux mille neuf cent dix emplois directs, pour avoir un chiffre précis, seraient renvoyés à la maison, dont 45 % des travailleurs sont wallons. Aussi, près d'un millier d'emplois chez les sous-traitants, fortement impactés, dépendent de l'activité de l'usine. Ce drame social n'est donc pas uniquement bruxellois et affectera de nombreuses familles en Wallonie.

Dès lors, pouvez-vous tout d'abord préciser l'ampleur de ce drame social pour les Wallons qui travaillent directement sur le site de Forest, mais aussi pour les sous-traitants dont l'activité dépend étroitement de l'usine ?

Le Gouvernement wallon anticipe-t-il cette crise par des actions concrètes ? Je pense notamment à la mise en place d'une cellule de reconversion pour accompagner les travailleurs dans leur transition ainsi que des contacts avec la direction d'Audi pour explorer des solutions permettant de maintenir l'activité et prolonger les emplois. Des contacts ont-ils déjà été pris avec le FOREm pour préparer et accompagner les travailleurs concernés dans leur transition professionnelle ? Quelles interventions spécifiques sont envisagées pour les sous-traitants qui se sentent abandonnés pour le moment dans les négociations ? Serait-il envisageable que les travailleurs de ces sous-traitants bénéficient des mêmes conditions que les travailleurs directs ? Cela s'était d'ailleurs vu lors du plan social de Ford Genk.

Cette situation, à tout le moins, est symptomatique d'un secteur industriel en crise en Europe. Derrière Audi, c'est toute l'industrie automobile qui est mise aujourd'hui en péril. Cette fermeture n'est pas la première et, hélas, probablement pas la dernière. Ce genre de situation se reproduira, affectant à nouveau des milliers de familles.

De manière générale, il est crucial d'anticiper dès maintenant des pratiques modernes et ambitieuses de réorientation professionnelle pour les travailleurs des industries menacées. La Wallonie a certainement un rôle à y jouer. Dans le cas où l'avenir ne serait plus dans l'automobile en Belgique – ce que l'on pourrait, hélas, craindre –, nous devons garantir que nos travailleurs, qui sont qualifiés et motivés, puissent se tourner vers d'autres secteurs en pleine expansion sans payer le prix d'un manque d'anticipation des producteurs européens et des décideurs wallons.

Dans ce cadre, comment le Gouvernement wallon se prépare-t-il à accompagner cette transition en termes de réorientation professionnelle dans un contexte où l'industrie automobile européenne est menacée par la mondialisation, contrainte à s'adapter aux normes environnementales nécessaires et soumise à rude concurrence, notamment chinoise ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, du Numérique, de l'Emploi et de la Formation. – Monsieur le Député, comme vous l'avez dit, le 9 juillet dernier, la direction de l'entreprise Audi Brussels annonçait, par courrier recommandé, son intention de procéder à un licenciement collectif. Cette annonce, comme pour d'autres dossiers, a marqué le début de la procédure d'information et de consultation dite « Renault ». Durant cette première phase, l'employeur consulte, pour rappel, les représentants des travailleurs. Ils examinent les possibilités d'éviter le licenciement collectif ou d'éviter un maximum de licenciements ou d'impacts pour le personnel. Cette étape de concertation sociale est le préalable au lancement d'une cellule de reconversion ou cellule pour l'emploi.

Cette intention de licenciement collectif et de potentielle fermeture d'Audi Brussels concerne potentiellement 2 920 travailleurs, dont 272 ouvriers et 648 employés, soit l'ensemble des travailleurs actifs sur le site. L'entreprise envisage que les licenciements interviennent en plusieurs vagues réparties de la manière suivante : une première qui concernerait 1 510 travailleurs, dont 1 250 ouvriers et 260 employés, celle-ci étant concernée par la réduction proposée des équipes qui passeraient de deux à une équipe. On peut évidemment, comme vous l'avez fait, se réjouir que les travailleurs aient repris le travail aujourd'hui et aient pu tomber sur un accord provisoire avec l'employeur. J'espère que l'on pourra continuer à avoir un esprit constructif et positif dans les discussions, puisque c'est une décision – comme beaucoup d'autres – qui impacte de nombreuses familles.

À ce stade, pour répondre à votre question concernant les sous-traitants, nous ne disposons pas de l'information objectivée sur les sous-traitants impactés. Toutefois, si un sous-traitant devait annoncer un licenciement collectif, l'entreprise concernée devrait également respecter la procédure Renault et, le cas échéant, mettre en place une cellule pour l'emploi.

Il me revient que le personnel, dans sa totalité, est composé de 40 % de travailleurs wallons, 40 % de travailleurs flamands et 20 % de travailleurs bruxellois. Pour répondre à vos questions portant sur ce qui a été mené par mon cabinet et par moi-même, des contacts ont été pris avec mon homologue bruxellois pour faire un point sur la situation – vu que le siège d'Audi est situé en Région bruxelloise. Il revient à Actiris de mettre en place une cellule de crise avec le FOREm et le VDAB, conformément à l'accord de coopération du 24 février 2005.

L'objectif principal est de maintenir un maximum d'activités sur le site afin de préserver le plus d'emplois possible. Cependant, une réduction de l'activité et donc des effectifs semble malheureusement à craindre. Il est donc impératif d'anticiper et de préparer dès maintenant l'accompagnement des personnes qui perdraient leur emploi. C'est pourquoi j'ai mobilisé le FOREm et ses comités sectoriels – comme dans d'autres dossiers – pour examiner dès maintenant les offres disponibles dans leur base de données. Afin d'assurer une prise en charge rapide de ces travailleurs, le FOREm est chargé :

- de la réalisation d'une liste des offres d'emploi équivalentes aux fonctions concernées ;
- de la prise de contact avec des entreprises intéressées ;
- d'informer sur les formations sur mesure pour ces différents profils.

D'autre part, des discussions seront également engagées ces prochains jours avec le FOREm et Wallonie Entreprendre pour explorer des solutions complémentaires, en ce compris pour les sous-traitants que vous avez évoqués, et élaborer ensemble une feuille de route. Soyez convaincus que nous suivons, avec les différents opérateurs concernés, ce dossier de très près.

Mme la Présidente. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse qui montre l'attention particulière que vous accordez à ces 40 % – c'est le chiffre que vous avez évoqué – ou 45 % – c'est le chiffre que j'avais – de travailleurs wallons. C'est un chiffre important, quel qu'il soit. Il me semble utile de mettre un focus sur les sous-traitants. Je note bien le fait qu'ils doivent respecter cette procédure Renault, mais c'est important de les prendre en compte pour ne pas qu'ils se sentent lésés.

Je note aussi la mise en place de cette cellule de crise conjointe entre les trois Régions. Il est intéressant d'associer, comme vous le dites, les comités sectoriels et Wallonie Entreprendre, notamment en envisageant des formations sur mesure. Il est important qu'il y ait également de nombreux contacts avec l'Europe, puisque c'est à ce niveau que se jouent différentes décisions importantes en termes de protectionnisme à l'égard de son industrie, comme cela a d'ailleurs été fait récemment, cet été, avec les taxes liées aux voitures chinoises.